

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017  
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 mars 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 mars 2017  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Roch BRANCOUR, M. Maxence HENRY, M. Pierre PICHERIT, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Luc BELOT et Mme Laure REVEAU.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS  
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY  
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Vincent DULONG

Le conseil a nommé secrétaire, M. Gilles LATTÉ



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 mars 2017**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2017-116*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Budget primitif 2017**

*Rapporteur : Emmanuel CAPUS,*

**EXPOSE**

## **BUDGET PRINCIPAL**

Le rapport qui vous est soumis s'inscrit dans les mêmes termes que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) présenté au conseil municipal du 27 février 2017. Cette présentation du Budget Primitif décline pour 2017 la mise en œuvre de notre stratégie financière, exigeante mais cohérente avec le projet porté par notre collectivité. **Le constat est là : les efforts de gestion réalisés depuis plus de deux ans portent leurs fruits et nous permettent d'investir dès la mi-mandat dans des projets structurants pour l'avenir de notre Ville.**

**Les caractéristiques du budget 2017 sont les suivantes :**

- Un budget de fonctionnement **rigoureux pour préserver notre capacité à investir** :
  - **Pour la seconde année consécutive, une baisse des dépenses de fonctionnement (- 0,2%),** avec une maîtrise de la masse salariale (+ 0,7%) et ce malgré des contraintes externes fortes (évolution du point d'indice de la fonction publique notamment),
  - **Une progression des recettes de fonctionnement (+ 1,6 %) sans augmentation des taux de fiscalité** et malgré une nouvelle baisse de la DGF liée à la Contribution au Redressement des Finances Publiques (- 1,9 M€),
  - **Une amélioration majeure des différents niveaux d'épargne** : un autofinancement brut amélioré à 17 M€ (contre 13 M€ en 2016) et **un autofinancement net multiplié par deux entre 2016 et 2017,**
- **Un budget d'investissement tourné vers l'avenir : des dépenses d'investissement proches des 74 M€** (61,8 M€ sans la gestion déléguée de la voirie) notamment pour engager les travaux de la future patinoire, poursuivre le plan d'urgence voirie et le plan places, la végétalisation du cœur de ville, réhabiliter le Centre des Congrès, transformer le Parc des sports de la Baumette et finaliser le chantier de la maison de quartier du Lac de Maine.
- **Une stratégie d'endettement 2017 réfléchie** : un emprunt d'équilibre positionné à 25 M€ pour profiter des taux historiquement bas.

**Respect des engagements, maîtrise des équilibres budgétaires, ambition pour le développement du territoire ont été les fils conducteurs guidant la construction de ce budget 2017.** Vous retrouverez la déclinaison chiffrée et détaillée de ces principes dans la suite du document.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**  
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

■ **LA BALANCE GENERALE**

**Fonctionnement**

RECETTES				DEPENSES			
	BP 2016	BP 2017	%		BP 2016	BP 2017	%
Taxe foncières et d'habitation	97 970	<b>96 970</b>	-1,0%	Personnel (chap 012)	114 131	<b>114 969</b>	0,7%
Autres taxes (Taxe additionnelle Droits Enregistrement- Taxe publicité extérieure)	6 200	<b>6 200</b>	0,0%	Subventions	42 298	<b>42 044</b>	-0,6%
DGF (Dotation Forfaitaire)	30 550	<b>28 650</b>	-6,2%	CCAS	12 050	12 500	
DSU	16 200	<b>17 150</b>	5,9%	Autres subventions	30 248	29 544	
Autres Dotations (DNP, Dotation spéciale, Dotation Politique de la Ville, DGD)	3 500	<b>5 415</b>	54,7%	Autres dépenses	47 100	<b>46 088</b>	-2,2%
Attribution compensation	8 744	<b>4 671</b>	-46,6%				
Taxe d'électricité	0	<b>2 400</b>		<i>Sous total</i>	<b>203 529</b>	<b>203 101</b>	-0,2%
DSC	6 000	<b>6 000</b>	0,0%				
FPIC	2 380	<b>2 470</b>	3,8%	<b>Autofinancement Brut ( ou Epargne de gestion)</b>	<b>12 993</b>	<b>16 966</b>	30,6%
Allocations compensatrices	4 498	<b>5 820</b>	29,4%	Intérêts (Hors ICNE)	2 570	<b>2 410</b>	
Produits des services et ventes diverses	19 361	<b>20 630</b>	6,6%	<b>Epargne Brute</b>	<b>10 423</b>	<b>14 556</b>	39,7%
Autres recettes (droit de place et stationnement, participations, autres produits, produits financiers et exceptionnels...)	21 119	<b>23 691</b>	12,2%	Capital	6 855	<b>7 332</b>	
<i>Sous total</i>	<b>216 522</b>	<b>220 067</b>	1,6%	<b>Autofinancement net</b>	<b>3 568</b>	<b>7 224</b>	102,5%

**Investissement**

FINANCEMENT				DEPENSES			
	BP 2016	BP 2017	%		BP 2016	BP 2017	%
Autofinancement	3 568	<b>7 224</b>	102%	Dépenses d'équipement	33 187	<b>53 584</b>	61%
FCTVA + TLE + TA	4 500	<b>5 694</b>	27%	Subventions	5 776	<b>4 082</b>	-29%
Subventions et autres immo financières	11 964	<b>11 748</b>	-2%	Dépenses financières hors dette (ZAC)	7 717	<b>4 200</b>	-46%
Gestion déléguée	15 148	<b>12 638</b>	-17%	Gestion déléguée	15 148	<b>12 638</b>	-17%
Emprunt	17 797	<b>25 000</b>	40%				
Cessions (Air Liquide et actions foncières,,)	8 850	<b>12 200</b>	38%	<i>Total</i>	<b>61 827</b>	<b>74 504</b>	21%
<b>Total</b>	<b>61 827</b>	<b>74 504</b>	21%				

■ **PRECISION METHODOLOGIQUE**

Le rapport budgétaire doit être abordé comme un complément au document budgétaire réglementaire remis à chaque membre du conseil municipal. En effet, le caractère parfois ardu de la présentation du document réglementaire nécessite des regroupements voire des retraitements qui facilitent sa compréhension et améliorent le débat démocratique. Cette année, les retraitements sont de deux ordres :

**1. Retraitement des opérations comptables d'ordre et des écritures liées aux lignes de trésorerie :**

Comme tous les ans, seules sont présentées les dépenses et les recettes réelles, les opérations dites d'ordre s'équilibrant entre elles et correspondant à des mécanismes purement comptables. De la même manière, les écritures réelles liées à la souscription d'un emprunt offrant des possibilités d'une ligne de trésorerie (OCLT – ouverture de crédits long terme) ne seront pas reprises dans le rapport.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

**2. Retraitement des opérations de transfert de compétences :**

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, je vous rappelle que la structure du budget primitif 2017 est encore marquée par quelques changements de périmètre de BP à BP liés au passage en Communauté Urbaine. Même s'ils restent beaucoup plus réduits que ceux de 2016, ces ajustements méritent d'être mentionnés et gardés en mémoire pour la suite de la lecture du document.

Il s'agit :

- du transfert de la taxe d'électricité d'Angers Loire Métropole vers la Ville : 2,3 M€ de recettes en plus par rapport au BP 2016,
- de la prise en charge par ALM de la contribution de la Ville au budget annexe transports : 1,7 M€ de dépenses en moins pour le budget principal de la Ville,

Au final, ces deux éléments sont compensés par une baisse de notre attribution de compensation de 4 M€ qui garantit ainsi **la neutralité du dispositif** pour le budget de la Ville d'Angers et de la Communauté Urbaine.

**■ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

---

Pour le budget 2017, les crédits de la section de fonctionnement s'établissent à :

- **220,1 M€** en recettes réelles,
- **203,1 M€** en dépenses réelles (hors intérêts de la dette).

**■ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT STABLES MALGRE LA BAISSSE DE LA DGF**

---

Les prévisions de recettes de fonctionnement au BP 2017 sont assez proches du BP 2016 (+1,6%). Ce constat global reflète pourtant des situations très différentes selon les catégories de recettes :

En M€	BP 2016	BP 2017	Ecart	%
Produit fiscal	98,0	97,0	-1,0	-1,0%
Dotations d'agglomération	14,7	10,7	-4,0	-27,4%
DGF / DSU / DNPéréquation	49,3	48,2	-1,1	-2,3%
Autres recettes	54,5	64,3	9,7	17,9%
<b>Total</b>	<b>216,5</b>	<b>220,1</b>	<b>3,6</b>	<b>1,6%</b>

**PRODUIT FISCAL : 97 M€**

**Compte tenu de l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition**, les hypothèses retenues pour les recettes fiscales sont construites sur la seule croissance de nos bases fiscales fondée à la fois sur la hausse réglementaire nationale de 0,4 % et sur une hypothèse de croissance de 0,6% de l'assiette de l'impôt due à la rénovation et à la construction de logements.

En 2017, les recettes générées par la fiscalité ménages approcheraient ainsi les 97 M€, sous réserve de la notification des bases fiscales par les services de l'Etat.

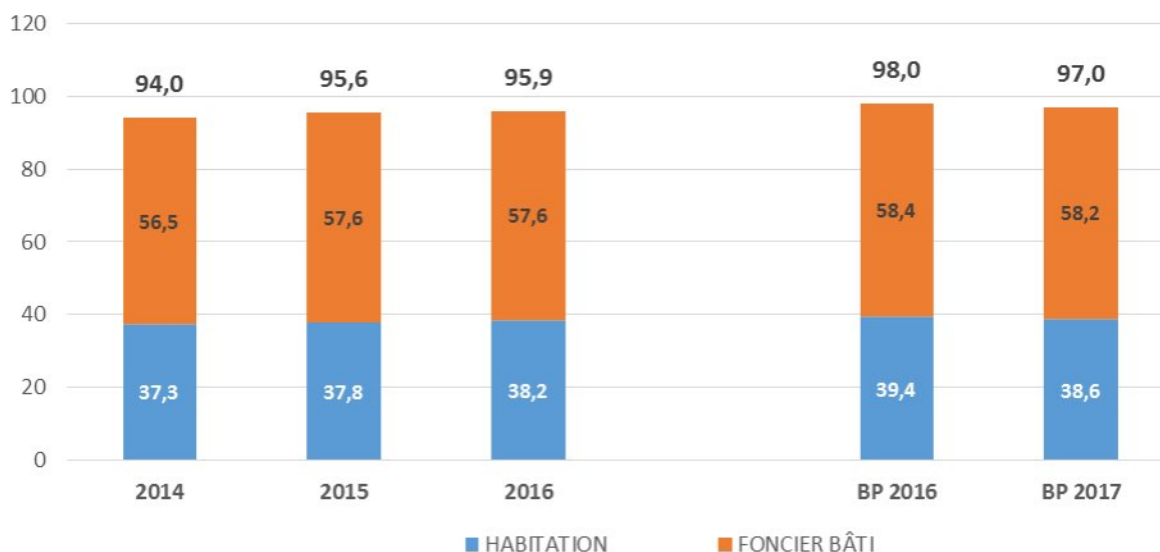
**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

En terme d'évolution, ce projet de BP 2017 fait donc apparaître une baisse d'environ 1 M€ par rapport aux prévisions du BP 2016 (98 M€).

Comme déjà évoqué lors du DOB, cet écart d'1 M€ est moins lié aux projections 2017 qu'au niveau de la prévision 2016. Pour mémoire, cette prévision du BP 2016 a été réalisée dans un contexte législatif flou qui ne nous permettait pas de chiffrer les impacts du dispositif d'exonération décidé par l'Etat pour neutraliser les effets de la suppression de la ½ part fiscale pour les personnes veuves.

La notification des produits fiscaux 2016 nous avait permis de rectifier ces éléments à la baisse au cours du budget supplémentaire de juin 2016.

**Evolution du produit fiscal depuis 2014**



Pour plus de précisions, vous trouverez ci-après les montants exacts des prévisions réalisées pour cette rubrique « produit fiscal » :

en €	BP 2016	BP 2017
Taxe d'habitation	39 400 000	38 600 000
Taxe sur le foncier bâti	58 400 000	58 200 000
Taxe sur le foncier non bâti	170 000	170 000
<b>Total produit fiscal</b>	<b>97 970 000</b>	<b>96 970 000</b>

A noter également : une augmentation de 0,96 M€ de la prévision d'allocations compensatrices de taxe d'habitation qui sera évoquée dans la partie « autres recettes fiscales ».

**DOTATIONS D'AGGLOMERATION : 10.7 M€**

Le montant des dotations d'agglomération du BP 2016 passe de 14,7 M€ à 10,7 M€ en 2017. Ce montant se décompose en 4,7 M€ pour l'Attribution de Compensation et 6 M€ pour la Dotation de Solidarité Communautaire.

Comme évoqué dans les précisions méthodologiques, il est à noter que le passage en communauté urbaine et les transferts de compétence associés ont eu encore quelques conséquences sur le montant de l'Attribution de Compensation qui sera versé aux différentes communes membres en 2017. Ce montant a ainsi été diminué de **4 M€** pour la Ville d'Angers pour neutraliser le transfert de la taxe d'électricité d'Angers Loire Métropole vers la Ville et la prise en charge par Angers Loire Métropole de la contribution de la Ville au budget annexe transports.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

**DGF (DOTATION FORFAITAIRE-DSU-DNP) : 48,2 M€**

La DGF, principale dotation des collectivités locales, est en forte baisse avec une perte cumulée de 26 M€ de la dotation forfaitaire sur la période 2014-2017. Avec l'aide d'un cabinet spécialisé, nous avons simulé l'évolution de la DGF sur le mandat notamment en intégrant les impacts de la réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine votée en Loi de Finances 2017.

Pour 2017, nos estimations se décomposent de la manière suivante :

- une dotation forfaitaire, prévue à 28,65 M€, après ponction du montant de la contribution au redressement des finances publiques de 1,9 M€,
- une dotation de solidarité urbaine, prévue à 17,1 M€, dont bénéficierait la Ville après la réforme présentée dans la loi de Finances 2017,
- une dotation nationale de péréquation, prévue à 2,4 M€.

**Evolution de la DGF sur la période 2014-2020**



**PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES RECETTES : 64,3 M€**

**Le chapitre budgétaire 70 « produits des services du domaine et ventes diverses »** est constitué des recettes perçues par la collectivité en raison des services assurés ou des produits vendus. On peut notamment citer les diverses redevances :

- les redevances d'occupation du domaine public communal (droits de voirie, marchés de plein air) : 0,5 M€,
- les redevances à caractère sportif (Piscines, salles de sport, patinoire) : 3,1 M€,
- les redevances à caractère social (Crèches, accueil loisirs, garderie) : 2,1 M€,
- les redevances à caractère culturel (Conservatoire, musées, bibliothèque) : 0,6 M€.

**Le chapitre 73 « Impôts et taxes » comprend en plus du produit fiscal :**

- ✓ Le FPIC 2017 (Fonds de péréquation intercommunal et communal) est évalué à 2,47 M€ pour 2017. Une estimation qui reste équivalente au montant notifié en 2016 compte tenu du gel de l'enveloppe nationale annoncé pour 2017,

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

- ✓ Les droits de place perçus pour le stationnement sur voirie (3,25 M€) sachant que les parcs de stationnement ont été transférés à la Communauté Urbaine,
- ✓ La prévision de taxe additionnelle sur les droits de mutation (5,6 M€) est maintenue au même niveau que la prévision 2016.

**Le chapitre 74 « Dotations et participations » enregistre notamment :**

- ✓ Les participations de la CAF à près de 7,3 M€, dont 5,2 M€ uniquement pour la petite enfance et 2,1 M€ pour les accueils de loisirs. A noter que la recette de la CAF au titre de la petite enfance est facialement en hausse suite à la fin des modalités dérogatoires de versement de la contribution de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). **Retraité de ces régularisations comptables, la participation de la CAF baisse de 0,3 M€ soit 5 % de moins entre 2016 et 2017 après une baisse de 0,5 M€ déjà entre 2015 et 2016.**
- ✓ La dotation politique de la Ville pour 2,3 M€, qui va permettre de financer des actions répondant aux enjeux prioritaires identifiés dans le cadre du contrat de Ville,
- ✓ La dotation spéciale au titre des instituteurs et la dotation générale de décentralisation qui baisse de 0,15 M€ pour atteindre 0,75 M€.
- ✓ Les allocations compensatrices pour 5,82 M€. Ce montant cumule deux types d'allocations :
  - d'une part : les allocations compensatrices de taxe d'habitation et de taxe foncière impactées par de nouveaux dispositifs d'exonérations en 2017 (« 1/2 part veuvage » pour la taxe d'habitation et mise en place des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la taxe foncière).  
Ces allocations représentent **5,1 M€** au BP 2017 et compensent partiellement ces exonérations. Pour illustration, le montant de la compensation de taxe d'habitation liée à l'exonération « 1/2 part veuvage » sera calculé en 2017 sur les bases d'imposition 2016 auxquelles seront appliqués les taux de taxe d'habitation de 1991 (inférieur de 10 % au taux actuel).
  - d'autre part : les autres allocations compensatrices de fiscalité pour 0,72 M€ qui poursuivent leur érosion avec une baisse de 19 % entre 2016 et 2017.

L'Etat compense ainsi de moins en moins les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement prises par le législateur en matière de fiscalité directe locale.

**Le chapitre budgétaire 75 « autres produits de gestion courante »** retrace les loyers estimés à 1,52 M€ et les redevances versées par les concessionnaires (Alter, l'Epcc Le Quai ou encore le Parc des expositions...) prévues à 1,78 M€.

**Le chapitre budgétaire 76 « produits financiers »** intègre une projection de dividende de la SOCLOVA à hauteur de 2 M€.

**Le chapitre 77 « Recettes exceptionnelles » contient surtout le produit tiré des indemnités d'assurance.** Au fil de l'année, les opérations de cession d'actifs se réalisent également sur ce chapitre de fonctionnement (malgré une prévision au chapitre 024 en recette d'investissement au moment du Budget Primitif).

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

**■ DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSSE**

Pour la deuxième année consécutive, **les crédits de fonctionnement (hors intérêts de la dette) affichent une baisse de 0,2 % par rapport au BP 2016**. Leurs évolutions par type de dépenses peuvent se synthétiser de la manière suivante :

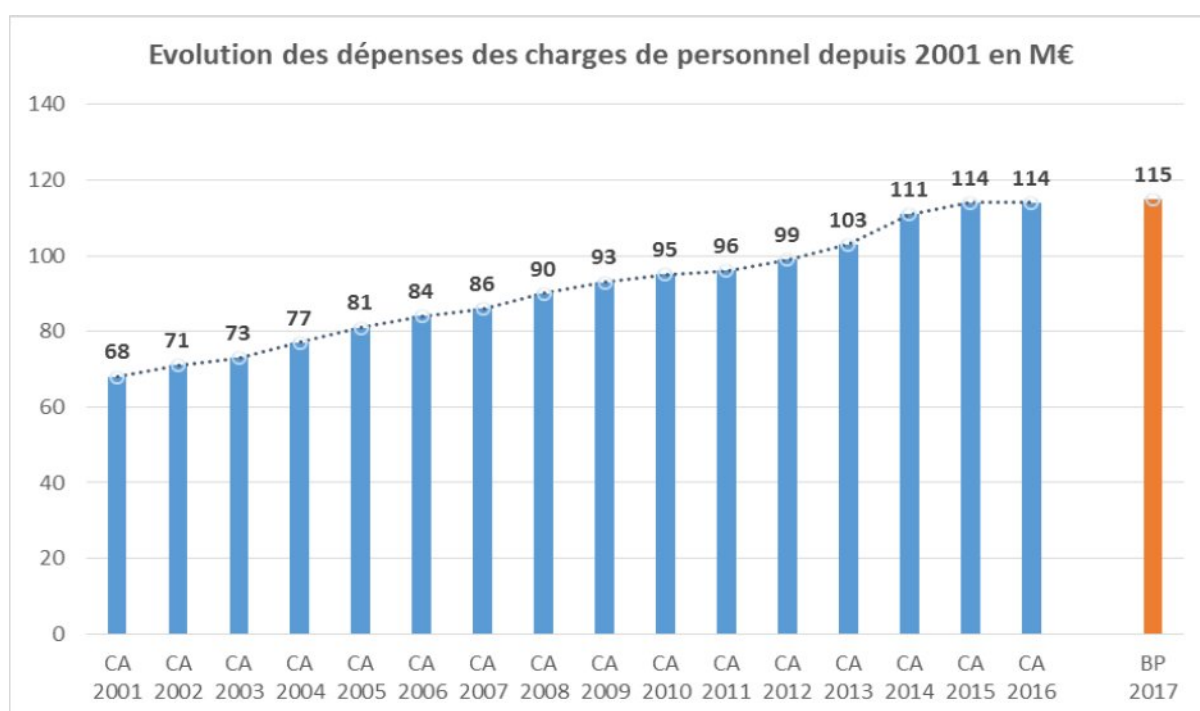
En M€	BP 2016	BP 2017	Ecart	%
Charges de personnel	114,1	115,0	0,8	0,7%
Subventions de fonctionnement	42,3	42,0	-0,3	-0,6%
Frais de fonctionnement des services	47,1	46,1	-1,0	-2,1%
<b>Total</b>	<b>203,5</b>	<b>203,1</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,23%</b>

**CHARGES DE PERSONNEL : 115 M€**

Ces dépenses du chapitre 012 « charges de personnel » passent de 114,1 M€ prévus au BP 2016 à 115 M€ en 2017. Cette hausse limitée de 0,7 % est prévue en intégrant de nombreuses décisions qui ne dépendent pas de la collectivité (Evolution du point d'indice de 0,6% en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017, augmentation des cotisations sociales CNRACL, IRCANTEC, URSSAF, ...).

L'inscription proposée à ce BP 2017 est le résultat de la déclinaison concrète des orientations stratégiques en matière de ressources humaines présentées lors du dernier DOB. Pour mémoire, ces orientations rappelaient la nécessité de stabilisation des effectifs, de ne pas remplacer systématiquement les départs en retraite, de développer la mutualisation et d'accompagner fortement les parcours professionnels.

**Le graphique ci-dessous illustre les effets des mesures engagées depuis presque trois ans sur ce sujet et l'atteinte d'un palier aux environs de 114/115 M€ après des années de croissance élevée.** Pour mémoire, il a été constaté 12,1 % de croissance des frais de personnel sur la période 2012-2014 et 2,7 % sur la période 2014-2016.





**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

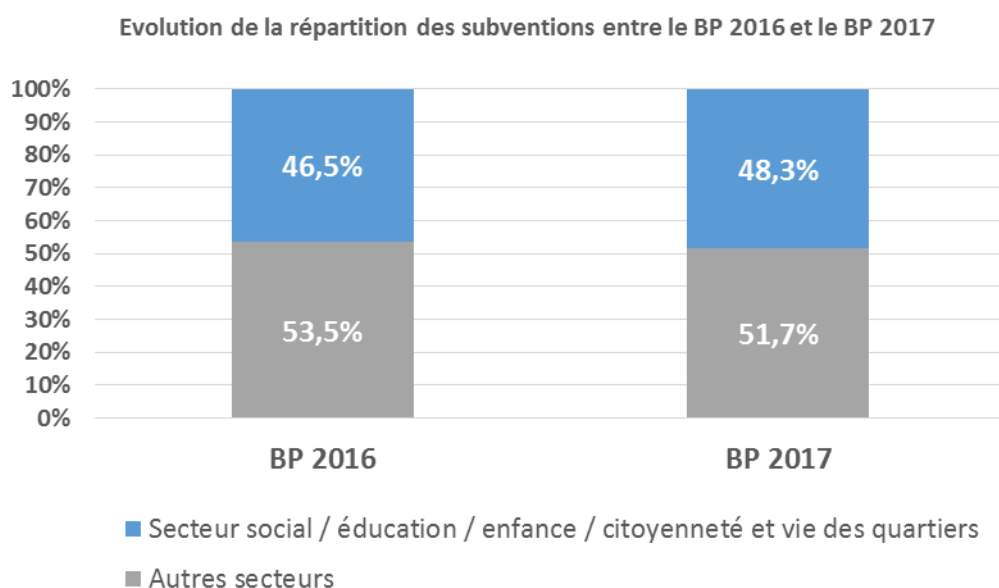
**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET PARTICIPATIONS : 42 M€**

Les subventions de fonctionnement passent de 42,3 M€ à 42 M€ soit une diminution de 0,6 %. Cette situation comptable globale masque une réalité différenciée qui peut se résumer en deux éléments :

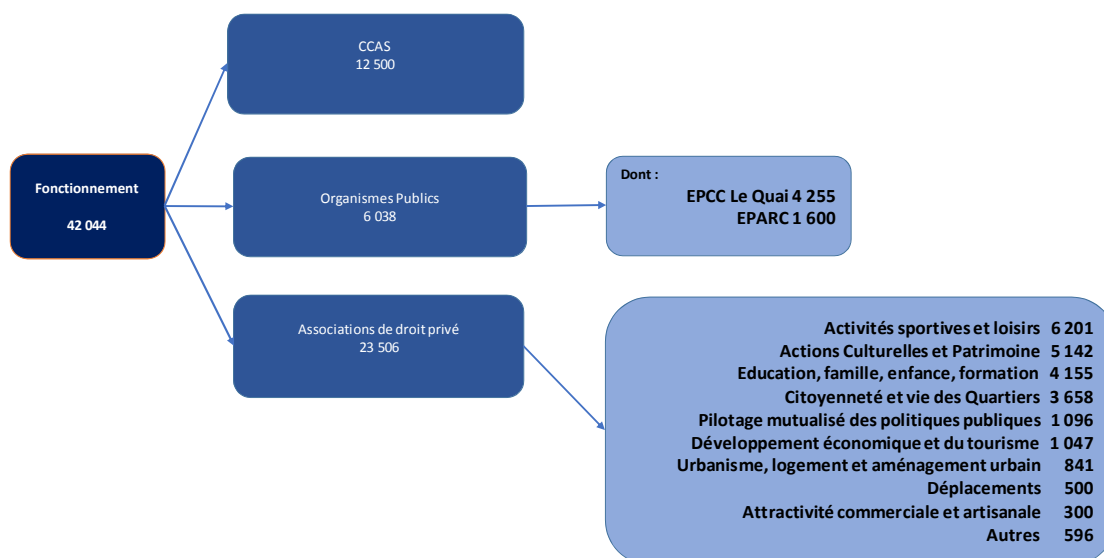
- Une progression des crédits ciblés sur le secteur social, le secteur éducation - enfance et le secteur citoyenneté et vie des quartiers qui passent de 19,65 M€ à 20,31 M€ soit + 3 %,
- Les autres subventions et participations qui diminuent d'environ 7 %. Cette baisse n'est pas uniforme et des disparités existent en fonction de chaque structure subventionnée.

Les deux graphiques suivants illustrent ces éléments.

**Pour le premier**, l'évolution de la répartition des subventions entre 2016 et 2017 :



**Pour le second**, il illustre la structure des subventions de notre collectivité par type d'organisme et par secteur d'activité en k€ :



**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES : 46,1 M€**

**Les frais de fonctionnement diminuent de BP à BP de 2,2% soit une baisse d'environ 1 M€.** Cette baisse tient compte du passage en Communauté Urbaine et marque également les efforts de gestion des services.

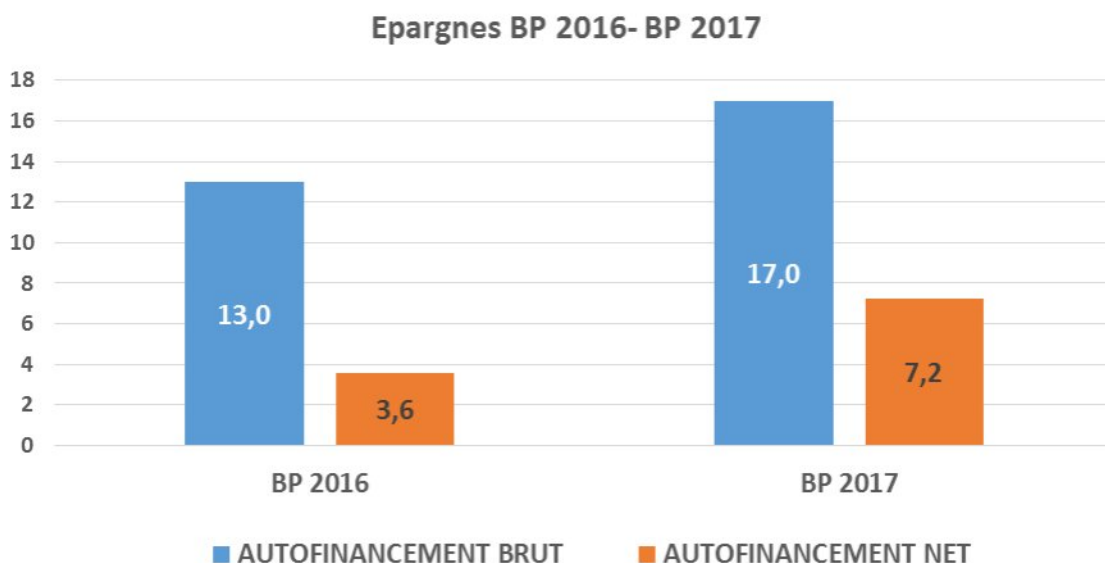
A titre de complément, les principaux articles comptables du chapitre budgétaire 011 « Charges à caractère général » sont présentés dans le tableau suivant et représentent environ la moitié des dépenses de ce chapitre :

Article comptable	Description	BP 2017
60612	Energie - Electricité	4 890 850
62876	Refacturation liée à la mutualisation	3 610 000
6068	Autres matières et fournitures	2 927 410
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 041 000
63512	Taxes foncières	1 972 000
60611	Eau et assainissement	1 022 300
6132	Locations immobilières	953 350
60613	Chauffage urbain	950 000
6156	Maintenance	907 000

**DES AUTOFINANCEMENTS BRUT ET NET QUI S'AMELIORENT NETTEMENT**

**Les efforts de gestion réalisés sur les dépenses de fonctionnement (- 0,2%) et la hausse des recettes de fonctionnement (+ 1,6%) conduisent à améliorer l'autofinancement brut (ou épargne de gestion) de BP à BP : 17 M€ contre 13 M€ au BP 2016 (soit 30% de hausse).**

L'autofinancement net (obtenu après soustraction des annuités de dette à l'autofinancement brut) progresse de 3,6 M€ compte tenu de notre faible taux moyen de la dette. **Cet autofinancement est ainsi multiplié par deux entre le BP 2016 et le BP 2017.**



**NB :** Le passage en communauté urbaine a modifié mécaniquement les différents niveaux d'autofinancement de la Ville et d'Angers Loire Métropole. En cas de comparaison avec les BP antérieurs à 2016, il convient d'ajouter 5,5 M€ aux données des budgets 2016 et 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017  
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

■ SECTION D'INVESTISSEMENT

**AVEC 61,8 M€, DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SOUTENUES EN ADEQUATION AVEC LA CAPACITE DE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITE**

Conformément aux éléments présentés lors du débat d'orientations budgétaires, l'année 2017 marque le lancement des travaux liés aux projets structurants du mandat.

Les travaux concernant **Cœur de Maine** vont débiter dans les prochains mois pour reconquérir les berges de la Maine (5 M€ de crédits prévus en 2017). Ce projet associé au réaménagement du secteur **Quai Saint Serge** avec notamment la **nouvelle patinoire** (4,5 M€ prévus en 2017) renforce la mutation en profondeur annoncée pour ce secteur de notre Ville.

D'autres équipements sportifs feront également l'objet d'une inscription de crédits comme le parc des sports de la Baumette (5,2 M€ de crédits prévus en 2017) ou encore la rénovation de la tribune du Colombier au stade Jean Bouin (4 M€ de crédits prévus en 2017)

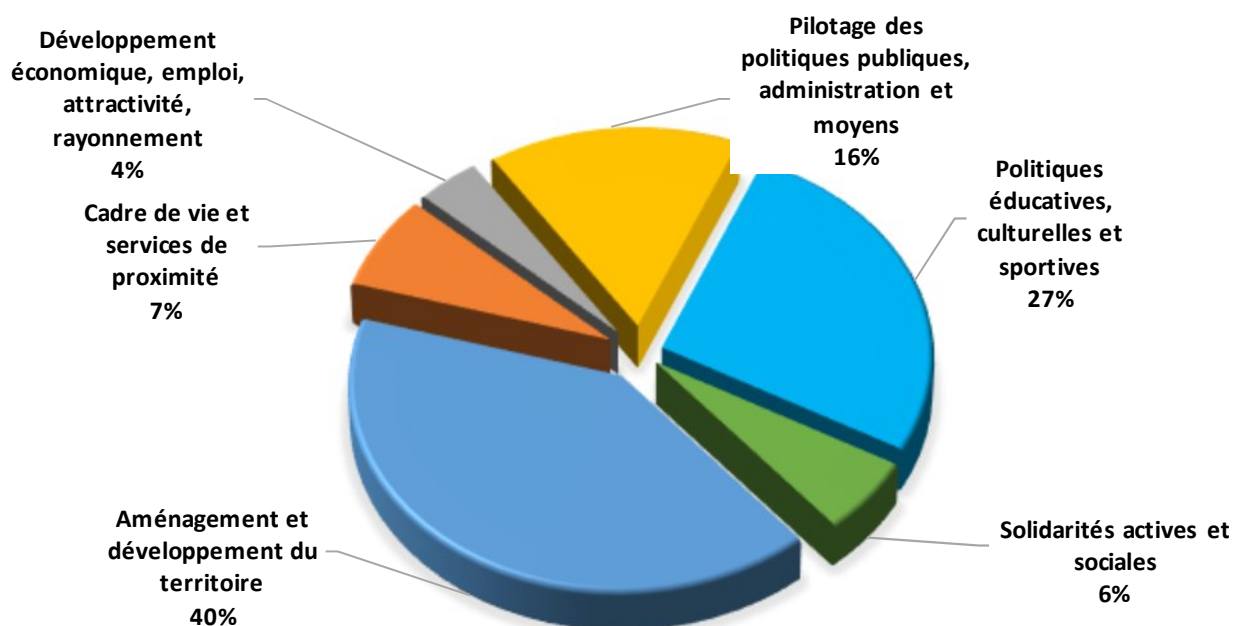
Le plan d'urgence voirie et le plan places continuent avec 12 M€ de crédits consacrés dans le cadre de la gestion déléguée de la voirie par Angers Loire Métropole.

Cette année 2017 sera aussi marquée par la **rénovation du Centre des Congrès** (1,8 M€ prévus en 2017), la **végétalisation du cœur de Ville** (2,1 M€ prévus en 2017) ou encore la finalisation de **l'ensemble Cours Saint Laud** qui auront tous comme vocation de renforcer l'attractivité touristique et le dynamisme économique de notre territoire.

Le haut niveau d'investissement de ce BP 2017 se retrouvera en 2018. Nous reviendrons sur des niveaux proches des 50 M€ en 2019 et 2020. Cela traduit le souci de la collectivité d'adapter ses dépenses d'investissement à ses capacités de financement.

Deux présentations viennent compléter ces éléments avec une approche synthétique par politique publique et une présentation plus détaillée des principales opérations prévues à ce BP 2017.

✚ PRESENTATION PAR POLITIQUES PUBLIQUES :



**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

 **PRESENTATION PAR OPERATION :**

Cette présentation regroupe de manière synthétique les principales opérations d'investissement portées sur ce budget 2017 en distinguant :

- les crédits portés dans le cadre des politiques publiques d'intervention,
- les moyens associés au pilotage mutualisé des politiques.

<b>Principales opérations d'investissement</b>	<b>Projet BP 2017</b>
Parc des Sports de la Baumette	5 157 400
Coeur de Maine - Centre Maine	5 000 383
Nouvelle patinoire - Création	4 499 000
Stade Jean Bouin - Tribune du Colombier	4 000 000
Maison de Quartier - Lac de Maine	3 370 000
ZAC Capucins	3 000 000
Fonds de concours Voirie	2 346 000
Végétalisation coeur de ville	2 125 000
Centre des congrès - Réhabilitation	1 790 000
Acquisitions foncières	1 700 000
Travaux autres stades (Frémur, Baraterie...)	1 220 000
Coeur de Maine - Promenade Jean Turc	1 128 805
ZAC Thiers Boisnet	800 000
Extension stationnement Zone Verte	800 000
Terra Botanica	720 000
Reconversion Pôle Jean Vilar	500 000
Gymnase Millot réhabilitation	500 000
Edifices cultuels	500 000
Réhabilitation de la Maison des Arts	500 000
Vidéoprotection	500 000
<b>Total des principales opérations projetées en 2017</b>	<b>40 156 588</b>

<b>Principales opérations Pilotage mutualisé des politiques</b>	<b>Projet BP 2017</b>
Gros entretien des bâtiments	8 878 500
Refacturations - Moyens informatiques	1 900 000
Acquisition de véhicules (y compris véhicules propriété publique)	1 490 000

<b>Total des crédits présentés</b>	<b>52 425 088</b>
<b>Total des crédits 2017 projetés</b>	<b>61 800 000</b>
<b>% sur le total des crédits 2017 projetés</b>	<b>85%</b>

Au final, ces quelques 23 opérations représentent près de 52,4 M€ d'inscriptions budgétaires 2017 soit 85% des 61,8 M€ des crédits prévus en investissement à ce budget.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

**DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRESERVEES**

Les recettes de la section d'investissement se répartissent ainsi :

- FCTVA et taxe d'aménagement : 5,7 M€ contre 4,5 M€ au BP 2016,
- Les subventions d'investissement : 11,7 M€ contre 12 M€ au BP 2016,
- Cessions d'immobilisations : 12,2 M€ contre 8,9 M€ au BP 2016,
- La gestion déléguée de la voirie : 12,6 M€ contre 15,1 M€ au BP 2016
- L'autofinancement net : 7,2 M€ contre 3,6 M€ au BP 2016.

 **FCTVA ET TAXE D'AMENAGEMENT : 5,7 M€**

Le fonds de compensation de la TVA devrait passer à 5,7 M€. Pour mémoire, la mesure annoncée d'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics (applicable pour les dépenses payées à compter du 1er janvier 2016) devrait avoir un effet sur 2017.

Compte tenu de ces éléments, la finalisation du dossier 2016 de FCTVA prévue après le vote du CA 2016, pourra bien évidemment entraîner des ajustements sur le montant estimé.

La Ville continuera de percevoir la taxe d'aménagement pour les permis de construire déposés avant la création de la Communauté Urbaine.

 **SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 11,7 M€**

Les subventions d'investissement baissent très légèrement de 12 M€ à 11,7 M€. Nous attendons en 2017 des subventions versées notamment par le FEDER, l'Etat, la Région pour différents investissements réalisés ces dernières années ou en cours de réalisation comme le présente le tableau suivant :

En M€	BP 2017	Origine de la subvention
Nouvelle patinoire	3,5	Etat, Région, ALM
Jean Bouin - Tribune du Colombier	1,0	Région
Amendes de police	2,5	Etat
Autres projets	4,7	Région, Etat, Département, FEDER
Total	11,7	

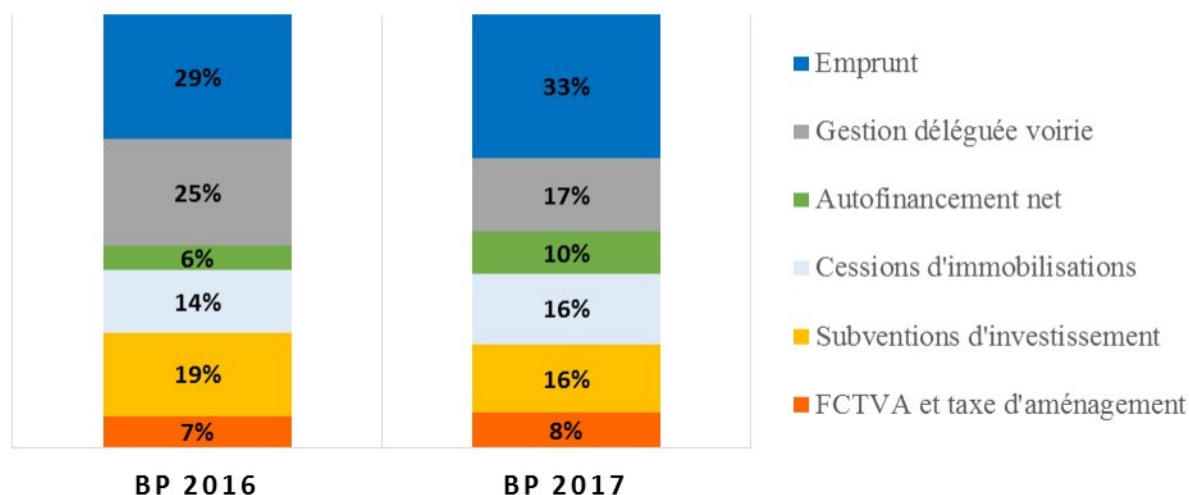
 **PRODUIT DES CESSIONS : 12,2 M€**

Les produit « attendus » des cessions des immobilisations sont inscrits au budget primitif pour 12,2 M€. Il s'agit principalement de cessions d'actions (notamment actions air liquide conservées suite au legs Duclaux) et des cessions de foncier.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017  
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

STRUCTURE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2016-2017

Conformément à notre stratégie d'endettement, la structure de financement de ce BP 2017 présente un recours à l'emprunt plus conséquent qu'en 2016 afin de profiter des taux historiquement bas. A noter que cette stratégie est complétée par un renforcement significatif de l'autofinancement de nos investissements (10 % au BP 2017 contre 6 % au BP 2016).



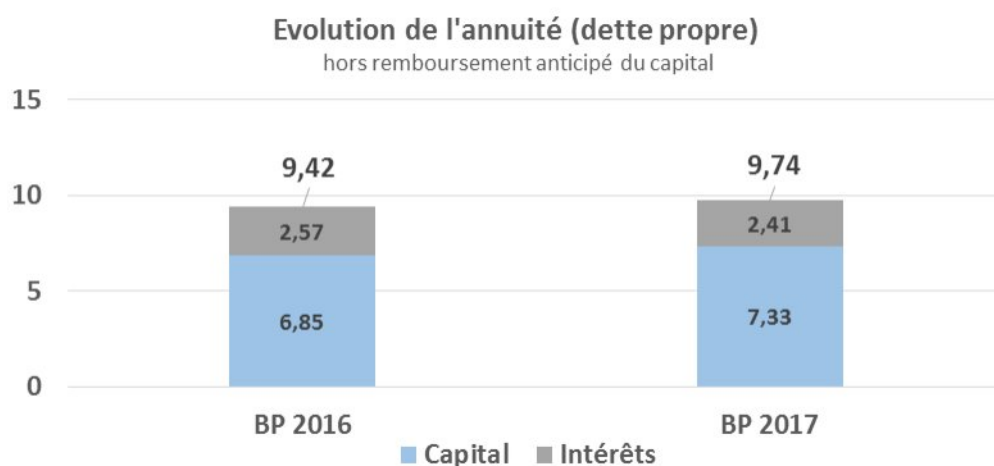
■ L'APPEL A L'EMPRUNT PASSE A 25 M€ EN 2017

L'emprunt inscrit pour équilibrer la section d'investissement au regard des dépenses envisagées s'élève à 25 M€.

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, nous anticipons une remontée des taux longs. Cet élément nous incite donc à ne pas mobiliser immédiatement le fruit de nos efforts de gestion (20 M€ d'excédents de fonctionnement cumulés : 5,8 M€ en 2014 / 9,5 M€ en 2015 / 4,1 M€ en 2016) mais à mobiliser plus de financement bancaire que nécessaire au premier semestre 2017 pour bénéficier d'un niveau de taux projeté plus faible qu'en 2018.

DES ANNUITES D'EMPRUNT EN LEGERE HAUSSE

Les annuités de la dette bancaire subissent l'effet des 100 M€ de nouveaux prêts contractés entre 2010 et 2014, malgré la baisse de 16 M€ décidée en 2014 par notre Municipalité.



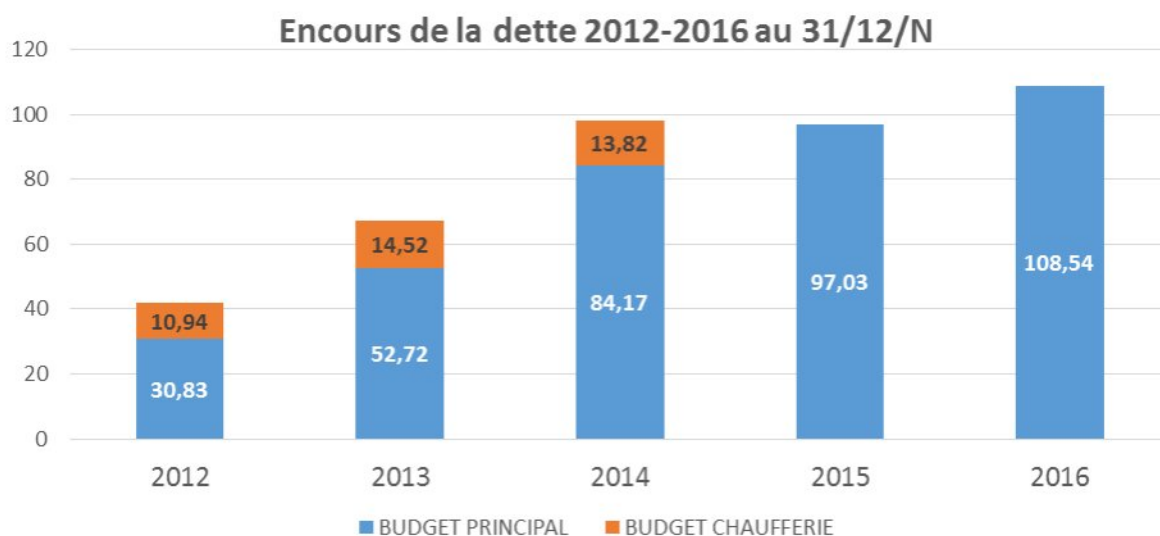
**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

Notre estimation des annuités 2017 se base sur un prêt maximum de 25 M€ sur 20 ans au taux de 2 % (mobilisé au 1<sup>er</sup> juillet avec une échéance semestrielle).

Il est à noter que le montant de cet emprunt constitue un montant maximal de ce que prévoit de souscrire la collectivité et suppose que l'intégralité des dépenses d'investissement soit réalisée dans l'exercice. Il ne tient pas compte des résultats de l'exercice 2016 qui seront intégrés au budget au moment du budget supplémentaire.

### ENCOURS DE DETTE : EVOLUTION DEPUIS 2011

Compte tenu des éléments présentés et détaillés lors du débat d'orientations budgétaires, les informations sur la partie dette seront plus synthétiques avec l'évolution de l'encours et la capacité de désendettement.



**N.B. : Transfert des 13 M€ d'encours du budget chauffage vers ALM au 01/09/2015.**

### CAPACITE DE DESENDETTEMENT PREVISIONNELLE

Le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute (appelé « capacité de désendettement ») permet de mesurer le nombre d'année nécessaire pour rembourser l'encours de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

**Notre capacité de désendettement s'améliore en passant de 9,3 à 7,4 ans** du fait de la forte augmentation de notre épargne brute entre le BP 2016 et ce BP 2017. Ce ratio financier prévisionnel pour 2017 reste très satisfaisant.

	BP 2016	BP 2017
Encours de dette au 1er janvier N en M€	97,0	108,5
Epargne brute en M€	10,4	14,6
Capacité de désendettement en nb d'années	<b>9,3</b>	<b>7,4</b>

**NB :** Comme pour les niveaux d'épargne, en cas de comparaison avec les années antérieures à 2016, il convient d'être particulièrement vigilant sur le périmètre retenu (avec ou hors communauté urbaine).

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

## BUDGET ANNEXE : BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Les crédits consacrés par ce budget annexe (153 k€) sont en baisse par rapport au BP 2016 (208 k€). Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2017 être davantage consacré à la rénovation des infrastructures du réseau.

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62,5	153
Investissement	90,5	0
<b>Total</b>	<b>153</b>	<b>153</b>

### ■ CONCLUSION

---

Malgré une nouvelle ponction de l'Etat sur la Dotation Globale de Fonctionnement (1.9 M€ en 2017), notre collectivité parvient à nouveau à redresser son épargne grâce à une forte maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Une stratégie engagée dès le début du mandat et qui porte ses fruits.

Cette épargne augmentée et un recours à l'emprunt plus important afin de profiter de taux d'intérêts encore faibles nous permettent de financer un niveau d'investissement tout à fait conséquent de 74.5 M€ en hausse de 21%. En effet, les équipements et les aménagements portés par l'équipe municipale sont en passe d'être réalisés sur les deux prochains exercices : la patinoire, le centre des congrès, l'opération coeur de Maine, le parc des sports de la Baumette, la maison de quartier du lac de Maine sans oublier la remise à niveau de nos rues et de nos places dans le cadre du plan d'urgence voirie. Autant de traductions d'une « ville en mouvement ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 mars 2017

### DELIBERE

Adopte le budget pour l'exercice 2017.

#### Budget Principal :

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité  
Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

#### Boucle Optique Angevine :

Le Conseil délibère et Adopte à l'unanimité.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué